



Chargé.e d'études ICPE

Les candidatures (CV et LM)
sont à adresser à
emploi@geoscop.com

Le poste

CDI

1 poste localisé à **Sautron (44)** – Zone d'intervention : **grand Ouest**

A pourvoir en **septembre 2021**

Rémunération : selon grille des salaires de GEOSCOPI et expérience

Sous la direction du responsable du secteur ICPE/eau, vous aurez en charge la conduite de projets relatifs à des dossiers ICPE notamment dans le domaine des exploitations de carrières et du déchet.

Vos principales missions seront la rédaction d'évaluations environnementales et d'études techniques ICPE ainsi que l'analyse de suivis environnementaux notamment relatifs aux eaux.

Ces missions combinent les mesures de terrain, la conception des projets, l'analyse des incidences (appréciation, calculs, modélisations, etc...) et la rédaction des études et rapports associés.

D'autres missions transversales vous seront également confiées : rapport de suivi environnemental, étude de mise en conformité,...

Poste à pourvoir rapidement.

Profil recherché

- 1 à 3 ans d'expérience
- Formation : Master 2 en hydrogéologie / environnement
- Qualités humaines appréciées : relationnel, sens organisationnel, rigueur, autonomie et esprit d'initiative
- Connaissances attendues : cadre réglementaire environnemental, caractérisation géotechnique et géologie appliquée, mécanique des sols, hydraulique, sciences environnementales
- Maîtrise des outils informatiques : pack office, CAO, DAO et SIG
- Permis B

GEOSCOPI est un **bureau d'étude indépendant** spécialisé en environnement et en sciences de la terre. A statut SCOP, son capital est détenu par ses employés. Nous nous déployons sur tout le territoire depuis nos bases situées à Sautron (44), Brest (29) et Galgon (33).

Nos spécialités sont la géologie, l'hydrogéologie (dont la maîtrise d'œuvre pour les forages d'eau potable), la géophysique appliquée, l'environnement, les études d'impact en environnement ICPE (carrières, centre de stockages de déchets, ...), les mesures environnementales (air, eau, sols, bruit), les sites et sols pollués, la maîtrise d'œuvre pour la création et la réhabilitation de sites de stockage de déchets et les études (diagnostics et études de filières) pour l'assainissement non collectif.